

ENTREPRISES ADMINISTRATIONS

COMMENT ÊTRE EN RÉGLE AVEC LE DROIT D'AUTEUR ?

Les contrats qui vous autorisent
à diffuser légalement des copies
d'articles de presse, de pages
de livres et des extraits
de programmes audiovisuels

Que ce soit à des fins d'**information**, de **documentation** ou de **communication**, les services et les personnels de votre organisation sont amenés à **rediffuser des contenus de presse, de livres ou des extraits de programmes audiovisuels**

CE QUE DIT LA LOI

En droit français, toute œuvre, du fait même de sa création, est protégée par le droit d'auteur. C'est pourquoi la diffusion de copies d'articles de presse, de pages de livres ou d'extraits de programmes radio et audiovisuels, dans un cadre professionnel, est illicite sans autorisation préalable.

[Art. L.111-1 al.1 et L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle]

LE RÔLE DU CFC

Le CFC **gère collectivement les droits de copie numérique et papier de la presse et du livre** pour le compte des auteurs et des éditeurs.

Il **signe avec les organisations** (entreprises, administrations, associations...) des contrats qui les autorisent à rediffuser des copies d'œuvres protégées dans le respect du droit d'auteur.

80 000 ORGANISATIONS FRANÇAISES
sont couvertes par un contrat CFC

Il **reverse aux auteurs et aux éditeurs** des œuvres utilisées les droits perçus au titre de ces copies.

54 M€ ONT ÉTÉ REVERSÉS
aux auteurs et aux éditeurs en 2022

RÉPERTOIRES DES PUBLICATIONS GÉRÉES PAR LE CFC

● POUR LA COPIE NUMÉRIQUE > diffusion par mail, réseau interne, réseau social, site web...

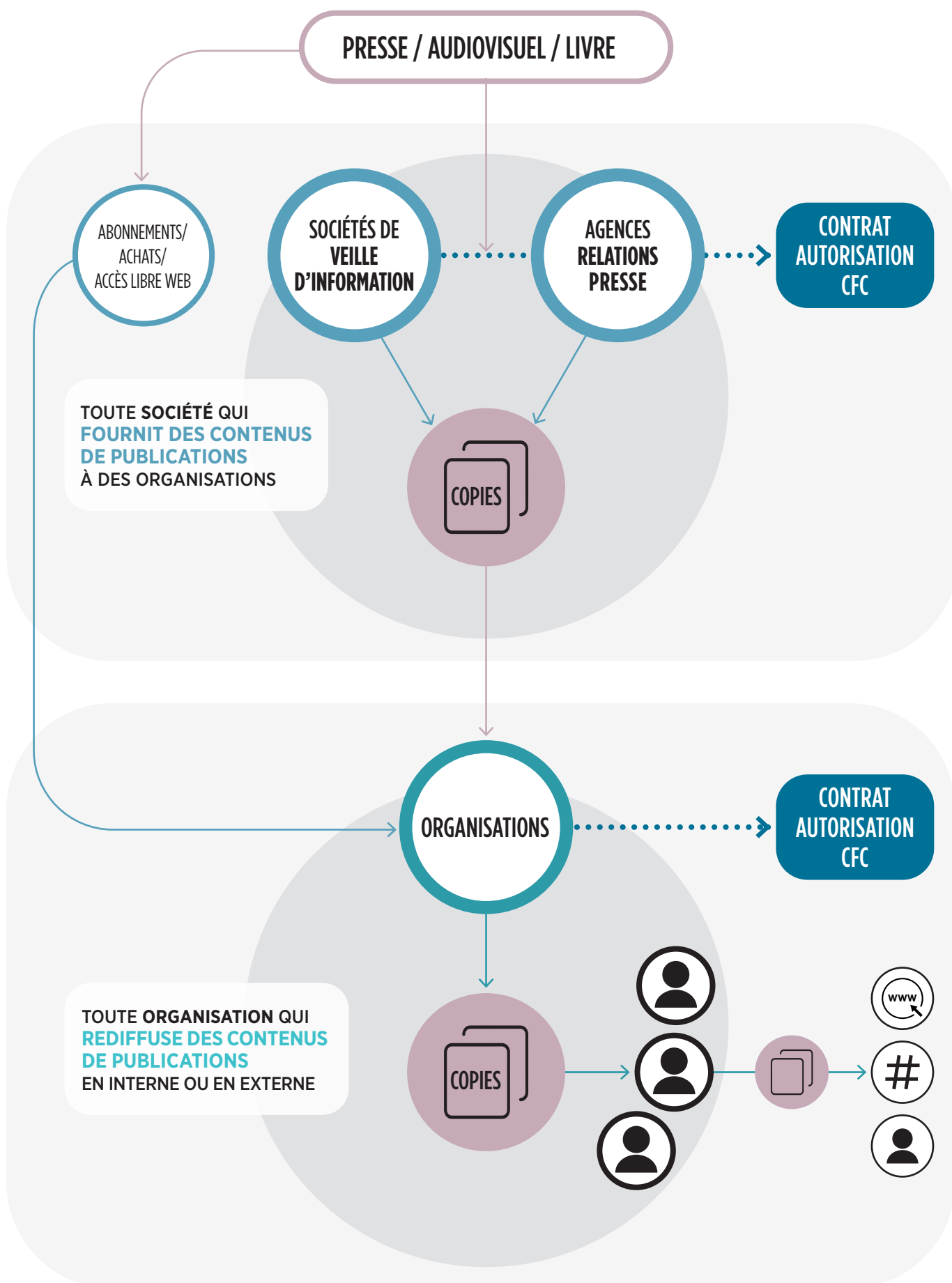
Le CFC gère les droits de près de **5 500 titres de presse** (print et web) et **programmes radio et audiovisuels**, ainsi que les droits de **13 400 publications/sites étrangers**

www.cfcopies.com/copie-professionnelle/repertoire-des-publications

● POUR LA PHOTOCOPIE > diffusion d'impression, de photocopies...

Le CFC représente **tous les livres et tous les titres de presse**, publiés en France ou à l'étranger

DES AUTORISATIONS POUR TOUTES LES REDIFFUSIONS DE PRESSE, D'AUDIOVISUEL ET DE LIVRES



CONTRAT STANDARD

Pour partager
des copies de publications en interne

CONTRATS SPÉCIFIQUES

Pour diffuser
des panoramas de presse en interne

Pour envoyer
des articles de presse à vos prospects, clients, etc.

Pour mettre en ligne
des articles de presse sur vos réseaux sociaux et sites web

POUR PARTAGER DES COPIES DE PUBLICATIONS EN INTERNE

● Contrat standard CPro Copies internes numériques et papier de presse et de livres

Copies autorisées



Toutes les **copies, numériques ou papier, d'articles de presse ainsi que les copies papier de pages de livres** diffusées, partagées ou mises à dispositions au sein de votre organisation, par vos collaborateurs, en dehors des panoramas de presse et des mises en ligne sur le web

Déclarations à effectuer

Une fois par an
Effectifs de votre organisation et liste des abonnements et achats de presse et de livre

Droits d'auteur dus

Une **redevance annuelle** établie d'après les effectifs de votre organisation

LE CFC PROPOSE ÉGALEMENT DES **DISPOSITIFS CONTRACTUELS ADAPTÉS À DES SECTEURS D'ACTIVITÉ** AYANT DES PRATIQUES DE REDIFFUSION SPÉCIFIQUES, ÉTABLIS EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS CONCERNÉES

C'est le cas notamment pour les secteurs d'activité suivants :

- Entreprises du médicament, des technologies médicales et des biotechnologies
- Secteur bancaire
- Cabinets et sociétés d'avocats
- Cabinets de conseils en propriété industrielle
- Agences et services de conseils en communication, relations presse ou relations publics

POUR DIFFUSER DES PANORAMAS DE PRESSE EN INTERNE

● Contrat Panoramas de presse numériques

Copies autorisées



Toutes les **copies numériques d'articles de presse et de programmes audiovisuels périodiquement diffusés** (ou mises à disposition) à des destinataires prédéterminés sous forme de panoramas de presse via des mails, réseaux internes, clés USB...

Déclarations à effectuer

Deux fois par an
Références des publications copiées et des volumes diffusés

Droits d'auteur dus

Une **redevance semestrielle** établie selon le nombre d'articles utilisés de chaque publication et le nombre de destinataires des panoramas

● Contrat Panoramas de presse papier

Copies autorisées



Toutes les **copies papier d'articles de presse périodiquement distribués** (ou mises à disposition) à des destinataires prédéterminés sous forme de panoramas de presse (photocopies, impressions...)

Déclarations à effectuer

Deux fois par an
Références des publications copiées et des volumes diffusés

Droits d'auteur dus

Une **redevance annuelle** établie selon le nombre de pages de chaque publication utilisée et le nombre de destinataires des panoramas

POUR ENVOYER DES ARTICLES DE PRESSE À VOS PROSPECTS, CLIENTS, ETC.

● Contrat

Diffusion externe ciblée de copies d'articles de presse

Copies autorisées



Toutes les **copies d'articles de presse** diffusées à des contacts professionnels extérieurs à votre organisation : clients, prospects, adhérents, administrés...

Déclarations à effectuer

Deux fois par an
Références des publications et des articles copiés ainsi que des volumes diffusés

Droits d'auteur dus

Une **redevance par destinataire des copies** (redevance dégressive selon le nombre de ces destinataires)

POUR METTRE EN LIGNE DES ARTICLES DE PRESSE SUR VOS RÉSEAUX SOCIAUX ET SITES WEB

● Contrat

Copies de presse mises en ligne sur les sites web et les réseaux sociaux corporate

Copies autorisées



Toutes les copies **d'articles de presse mises en ligne** sur les sites web et les réseaux sociaux de votre organisation via son profil/compte public

Déclarations à effectuer

Deux fois par an
Références des publications et des articles copiés, des volumes diffusés et des sites ou réseaux utilisés

Droits d'auteur dus

Une **redevance par article mis en ligne**, dégressive selon leur volume (dans une limite de 100 articles par an et par site/réseau)

Qu'est-ce qu'une copie de presse ou de livre ?

C'est une reproduction d'un ou plusieurs articles de presse ou de pages de livres qui est diffusée au sein ou en dehors d'une organisation, quelle que soit la provenance du contenu : site de presse, publication papier, abonnement, achat, société de veille d'information, crawling...

Qu'est-ce qu'un panorama de presse ?

Un panorama de presse est un ensemble de copies d'articles de presse parus dans différentes publications et/ou d'extraits de programmes audiovisuels et radiophoniques, consacrés à un ou plusieurs thèmes, mis périodiquement à la disposition de destinataires prédéterminés, sur support papier ou numérique. Il est plus connu sous le nom de « revue de presse ».

Quelles sont les garanties que m'apporte un contrat ?

Le contrat garantit votre organisation contre tout recours ou réclamation de l'auteur, de l'éditeur ou de tout tiers détenteur de droits de propriété littéraire et artistique sur tout ou partie d'une œuvre reproduite dans le cadre de ce contrat.

Qu'est-ce que je risque sans autorisation ?

La reproduction de publications sans autorisation constitue un délit de contrefaçon au sens de l'article L335-3 du CPI, passible de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

Qu'est ce qu'un prestataire de veille média ?

C'est une société qui propose des prestations de veille reposant notamment sur la sélection d'articles de presse et/ou d'extraits de programmes audiovisuels ou radiophoniques consacrés à des thèmes choisis par ses clients, et leur transmission ou mise à disposition sous format numérique (mail, intranet...).

Qu'est-ce qu'un prestataire de veille web ?

C'est une société proposant aux entreprises et aux administrations des prestations de surveillance de sites internet afin de restituer à ses clients des analyses ou des liens leur permettant d'accéder à ces publications en ligne.
